

D. Oui, les 4 p. 100 de \$625,000 sont \$25,000; toutefois, le poste est de \$76,850.—R. Il y a alors d'autres postes. Je ne puis, je le regrette, vous donner satisfaction sur ce point; je devrai fournir d'autres précisions. Le montant renferme d'autres postes.

Le PRÉSIDENT: Notre travail s'arrêtera là pour l'instant; je propose que le comité siège ce soir à 7 heures et demie pour étudier le rapport du sous-comité. Nous siégerons, il va sans dire, à huis clos, pour examiner le rapport du sous-comité chargé d'étudier l'à-propos de défalquer les créances irrécouvrables.

Le comité tiendra sa prochaine séance générale demain à onze heures et demie du matin.

(Le comité s'ajourne.)

28 juin 1951

11 h. 30 du matin

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Voici ce dont il s'agit. Cette réunion devait être la dernière à laquelle nous aurions les témoins. Nous devons donc avoir ce matin M. Drury et M. Ross. Toutefois, on compte sur leur présence à la Chambre pour aider le ministre de la Défense nationale dont on étudie les crédits; comme certaines des questions que nous allons examiner intéressent plus particulièrement la Corporation commerciale canadienne, M. Low a eu l'obligeance de venir témoigner devant nous.

M. W. D. Low, O.B.E., administrateur délégué de la Corporation commerciale canadienne est appelé:

M. FLEMING: M. Low a eu l'obligeance de monter sur la brèche, pour ainsi dire.

Le PRÉSIDENT: Oui, et il est convenu que nous poserons ce matin des questions sur les sujets abordés à la dernière séance à laquelle assistait M. Drury et Ross. Et après cela, pourvu qu'il nous reste du temps, M. Fleming posera quelques questions d'ordre général. Il faut bien comprendre que nous en sommes à notre dernière réunion; or il a été convenu qu'on ne présentera pas de nouveaux problèmes ni de nouvelles questions, mais que nous tâcherons d'obtenir les réponses aux questions dont nous sommes déjà saisis.

M. Fleming:

D. J'ai demandé des renseignements au sujet des dossiers. Hier, monsieur le président, nous avons étudié certains postes qui figurent à l'appendice du n° 21 de nos procès-verbaux et qui commencent, je crois, à la page 50 des procès-verbaux du 12 juin 1951.

J'ai posé une question au sujet d'un poste au montant de \$10,371.63, qui figure à la page 50 des procès-verbaux du 12 juin 1951 et qui a trait à la surveillance de la construction d'une vingtaine de maisons à Fort-Saint-Jean (C.-B.). On nous a dit, si je me souviens bien,—je n'en parle que pour la gouverne de M. Low,—que ces travaux comportaient des honoraires réguliers. On a également posé des questions au sujet d'un poste au montant de \$45,000 qui figure à la page 52 des procès-verbaux du 12 juin 1951 et qui a trait à des services de génie relatifs aux plans de certains bâtiments.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire que nous devrions étudier d'abord le problème dont vous avez parlé au début de la séance du 19 juin.

M. FLEMING: Je me demande si M. Low connaît bien cette question.

Le TÉMOIN: Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier bien que les témoignages m'aient été adressés. Pour commencer, monsieur le président, puis-je donner une réponse d'ordre général?